



VOL. I.—No. 14.

MONTREAL, SAMEDI, 9 AVRIL, 1870.

ABONNEMENT \$2 50.  
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 7 AVRIL, 1870.

LA RIVIERE ROUGE.

Les nouvelles sont mauvaises de ce côté, elles sont fâcheuses, tristes au suprême degré. Comme on le verra dans nos nouvelles, Scott a été fusillé par ordre de Riel. Toute la presse anglaise est soulevée et demande à grands cris qu'on mette fin à la dictature du chef des rebelles. Quelques uns verront dans cette demande la preuve d'un préjugé fanatique. Cette opinion ne serait pas entièrement juste. L'origine du pouvoir de Riel est fort contestable et l'on connaît la susceptibilité des anglais quand on touche mal-à-propos à un de leurs compatriotes. Lord Palmerston menaçait de déclarer la guerre à une puissance qui avait inconsidérément emprisonné un simple matelot anglais; et la guerre d'Abyssinie, qui a coûté au delà de sept millions de louis sterling, a été entreprise et faite pour obtenir la délivrance d'un simple captif anglais. Peut-on, après cela, s'étonner des exigences de nos compatriotes anglo-saxons?

Au reste, nous sommes portés à croire qu'il y a eu erreur dans la presse française au sujet des troubles du Nord-Ouest. Cette erreur, nous l'avons partagée avec nos confrères et nous le reconnaissons sans honte. Des renseignements précieux et sûrs, qui nous viennent d'une source vénérable, nous paraissent dignes de mention. La plupart des gens pensent que l'insurrection qui a Riel pour chef est un mouvement essentiellement métis-canadien-français. Il est vrai que tout le corps du mouvement se compose de méfis français, et les quelques anglais qui suivent n'en sont que parcequ'ils ne peuvent faire autrement. Ils ont même demandé, avant de prendre un parti décisif, l'opinion du gouverneur McTavish. Dans la convention, ils ont déclaré qu'ils n'avaient rien à craindre de la politique du Canada et qu'ils auraient accepté volontiers la condition qui leur était faite par l'acte de la dernière session des Communes.

Mais tous les chefs du mouvement sont étrangers aux méfis: Riel est canadien-français, O'Donohue est un fénié américain et annexioniste; McKenny est un canadien-yankee, qui est parti du Canada dans des circonstances peu enviables, et il n'y pourrait revenir sans danger de devenir pensionnaire de la Reine. Le Rédacteur du *New-Nation* est un américain pur sang. Le *Bill of Rights*, article 18, donne aux américains actuellement dans le Territoire un privilège sur les sujets britanniques qui y viendront par la suite. Parmi les délégués qu'on doit envoyer en Canada se trouve Scott, un yankee récemment arrivé de New-York.

Il y a loin de là aux intérêts de la nationalité française et de la religion catholique. Les pauvres méfis ont été trompés; ils sont tombés victimes des pièges qu'on leur tendait et travaillent aujourd'hui pour les américains, qui ont pour eux un profond mépris, qu'ils ne se donnent même pas la peine de déguiser.

On nous dit encore que ceux qui prennent part au soulèvement forment à peine le tiers de la population.

Certes, si ces informations sont exactes, et nous n'avons pas l'ombre de raison de les révoquer en doute, nous comprenons les alarmes de la population anglaise. D'ailleurs, la peine capitale infligée à Scott ne s'explique ni en droit ni en raison. Après tout, Riel ne jouit que d'un pouvoir

usurpé, et si Scott lui nuisait tant, il n'avait qu'à le tenir enfermé dans son Fort Garry, comme il l'a fait avec tant d'autres. Nous regrettons amèrement cette exécution de Scott, parce qu'elle est de nature à nuire considérablement à l'influence française dans ces parages: on nous informe même que l'intervention de Mgr. Taché pourrait bien s'en trouver complètement nullifiée. Nous souhaitons ardemment que notre correspondant se trompe au moins là-dessus.

Ce meurtre, il est difficile de l'appeler autrement, fait aussi nécessairement soupçonner toutes les intentions de Riel. Comment croire qu'il désire sincèrement l'annexion au Canada, comme il le fait écrire au "Courrier de St. Hyacinthe," quand il vient jeter un cadavre, une barrière infranchissable entre lui et les gouvernements Impérial et Fédéral?

J. A. MOUSSEAU.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

On se rappelle la pacification de la Nouvelle-Ecosse et ce qu'elle coûta au trésor fédéral. Il fallut, pour concilier la province-sœur, briser l'uniformité établie par l'acte constitutionnel de 1867, et lui accorder en sus du subside fixé, un petit million et quelques cents, moyennant quoi son hostilité cessa, M. Howe entra dans le cabinet et un "point noir" à l'horizon disparut.

Le Haut-Canada n'aima pas ce règlement: fier, un peu mesquin et très ambitieux, il ne veut pas qu'on touche à la caisse sans lui en demander permission ni lui expliquer l'emploi à faire des deniers requis. Et puis, quand on lui a donné toutes ces satisfactions, il n'est pas encore content: il grogne, et pense, à part lui, qu'on l'a volé et que tous les liards du *Dominion* lui appartiennent de droit pour bâtir ses villes, ouvrir ses chemins et construire ses canaux et ses voies ferrées.

Il a déjà pesté, dans son parlement local, contre la faveur faite à la Nouvelle-Ecosse par les Communes à leur session de l'an passé et a demandé au gouvernement anglais de le protéger et de voir à ce que l'on ne permette plus au gouvernement canadien d'altérer les bases du Pacte Fédéral. Malgré la mauvaise réponse reçue de Londres, M. Blake a, dans la séance du 30 mars, renouvelé ses plaintes et proposé une seconde édition de la motion qu'il avait faite à Toronto, demandant qu'il plaise à la Reine de faire adopter, par son parlement, une loi destinée à empêcher le gouvernement canadien de changer les bases de l'acte constitutionnel en ce qui regarde les arrangements financiers entre les diverses provinces, comme on l'avait pratiqué à l'égard de la Nouvelle-Ecosse. Cette motion donna lieu à un débat très long et qui ne finit qu'à deux heures du matin. Ce fut une belle lutte, car les principaux joueurs engagés sont très forts: MM. Blake, Wood, Sir John A. Macdonald, M. Mackenzie, Sir George E. Cartier, MM. O'Connor, Archibald et Joly. Les arguments employés des deux côtés peuvent, dépouillés des fleurs de rhétorique et des déclamations de parti, se résumer en très peu de mots.

M. Blake et ses amis (et sur ce sujet c'est presque tout le Haut-Canada) affirment que l'aide additionnel donné à la Nouvelle-Ecosse est une violation flagrante du pacte fédéral, des résolutions de la convention de Québec et de l'acte fondamental de 1867, et qu'il constitue en outre une grande injustice vis-à-vis les autres Provinces de la Puis-

sance. Sir John, Sir George et leurs partisans répondent que l'acte constitutionnel donne au Parlement Fédéral, comme pouvoir inhérent, essentiel, le droit absolu de disposer de l'argent provenant du revenu et qu'on anéantirait ce droit en votant pour la proposition de M. Blake; qu'en outre, une nécessité d'ordre public et le désir exprimé par le Cabinet St. James rendaient absolument indispensable la mesure prise par le gouvernement et sanctionnée par les Communes pour obtenir le bon vouloir de la Nouvelle-Ecosse, et son acceptation sincère du nouvel état de choses. Une motion ou amendement de Sir John proclamant ce droit fut emporté par 87 contre 60.

Le bill sur les banques fit les frais de toute la séance de jeudi, 31 mars: ce bill renferme les résolutions amendées de M. Hincks, résolutions que nous avons dans le temps soigneusement analysées. Nous ne parlerons donc pas du débat que le bill a de nouveau provoqué: ce serait une répétition plus qu'ennuyeuse et tout-à-fait inutile. La séance fut fort paisible, à part une jolie petite guerre entre MM. Cartier et Holton. Ce sont de *vieux amis* qui manquent rarement l'occasion d'en venir aux mains.

Peu de chose se fit vendredi, 1er courant; le bill sur les banques subit sa troisième lecture. Un bill privé pour permettre à la Compagnie du *Great Western* d'adopter pour son chemin le système du *narrow gauge* faillit provoquer une discussion très-utile sur un sujet de la plus haute importance et qui ne peut manquer avant longtemps de solliciter l'attention de tous nos hommes d'affaires et de tous nos hommes publics. Des études et des expériences sérieuses se font en ce moment en Angleterre sur les avantages de la voie étroite (*narrow gauge*) substituée à la voie large, *broad gauge*, pour les chemins de fer.

A part l'incident soulevé par l'exécution de Fort Garry, la séance de lundi, 4 courant, offrit assez peu d'intérêt. Sur interpellation de M Mackenzie, Sir John A. Macdonald a laissé entendre que des mesures énergiques seraient prises pour punir Riel du meurtre de Scott et empêcher le renouvellement de tels attentats. Que quand au relâchement des prisonniers détenus au Fort Garry, quelques uns ont été remis en liberté, et il espère qu'il en sera de même bientôt pour les autres. Au reste, la position du gouvernement est toute spéciale à ce sujet, le Territoire ne lui ayant pas été transféré. Le rapport de M. Smith, envoyé à la Rivière Rouge par le gouvernement en Décembre dernier et qui vient d'arriver, sera soumis aux Chambres ces jours-ci et l'on avisera alors au plus pressé et au plus sage, en pleine connaissance de tous les faits.

J. A. MOUSSEAU.

AFFAIRE GUIBORD.

Nous avons préparé sur cette cause émouvante un article que nous avons jugé à propos de ne pas faire paraître aujourd'hui. Nous allons nous contenter d'une simple analyse.

Nos lecteurs connaissent l'origine de cette cause. La veuve d'un nommé Guibord demande à la cour d'intervenir pour forcer la Fabrique de Montréal d'enterrer le corps de son mari dans le cimetière catholique "suivant les usages et la loi." Elle prétend que la Fabrique n'avait pas le droit de refuser à son mari la sépulture catholique parce qu'il était membre de l'Institut Canadien.

La cause commencée sous la présidence de l'hon. juge Mondelet, le 17 mars dernier, ne s'est terminée que le 4